

je soussigné declare avoir reçu d'huysot
de Tallachour la somme deving livres
de rente obituairre que jean livorn bail a la
chapelle de Canas et a la charge
pour chacune de deux années dont le payement
du payement commençoit a courir le 27 fev
1769 et tombait a l'expiration le 27 fev 1771
inclusivement sans prejudice de celle qui
a couru, de depuis, ny autres arriérés,
ny de l'hypothèque primordiale bail a
orthogues le 14^e fev mar 1772

martin prêtre et
chapellain

je cesus de michel serien d'huysot
de Tallachour la somme de quatre
vingt livres pour la
liquidation passée de rente bouge-
netere sous l'acte dont je te-
tien quitte sur cetteittance je
huy souveni quittance de tout
ce qui nous avons afere ensemble
fait au notaire le 16 juillet 1772
piero coust